

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 27 mai 2015 et qu'il
a été fait ... observation.

Le 3 juin 2015,

L'an deux mille quinze le vingt sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mme MAROUN – M. CANNAROZZO – MM. AYYADI – CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mme RODRIGUES – M. GIAMI – Mme SAGO – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – M. MORIN – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. PACHOUD – LECAREUX – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL – MARQUES – Mmes DRODE – RADE – MM. LORENZO – ATTIORI – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI – M. MOZER – Mlle LABBAS (sortie lors du vote de la délibération n°20) – MM. SEGURA – HERNANDEZ – CHALLIER – Mme BEZZAOUYA

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

Mme LAGARDE
Mme DELMONT-KOROPOULIS
Mme ISIK
Mme MARQUETON
Mme DEMONCEAUX
Mme QUERUEL
M. GOLDBERG
M. LAOUEDJ

MANDATAIRES

M. BESCHIZZA
Mme BELMOUDEN
Mme SAGO
M. CANNAROZZO
M. SEGURA
M. HERNANDEZ
Mme BEZZAOUYA
M. CHALLIER

ABSENTES : Mme FOUGERAY - Mlle ABDELLAOUI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur CAHENZLI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

+

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE

à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 15 octobre, 19 novembre et 10 décembre 2014.

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

ADOPTE

le tarif de 16 € par personne pour le droit annuel d'inscription auprès des foyers-clubs, à compter du 1^{er} octobre 2015 (délibération n°1),

le règlement intérieur des logements appartenant au domaine privé communal (délibération n°23),



AUTORISE le Maire, à signer :

- la convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances pour l'extension du dispositif d'implantation des défibrillateurs sur la ville (*délibération n°2*),
- la convention avec l'Association des Cités du Secours Catholique – Centre d'Hébergement d'Urgence « Les Berceaux de Myriam », pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide en faveur des familles monoparentales hébergées au sein de la structure d'accueil sise place de l'Eglise (*délibération n°3*),
- la convention de bénévolat avec Mme Laura DOMINGUEZ (auteur), dans le cadre de l'organisation par le Réseau des Bibliothèques du Salon Croque Livres, le 30 mai 2015, à la Ferme du Vieux Pays (*délibération n°4*),
- les avenants n°1 aux conventions d'objectifs, au titre de l'exercice 2015, concernant le versement d'un complément à la subvention de fonctionnement, avec les associations suivantes :
 - Association Aulnay Handball (*délibération n°11*),
 - Association Football Club Aulnaysien (*délibération n°14*),
 - Association Comité Sports et Loisirs (*délibération n°15*),
 - Association Espérance Aulnaysienne (*délibération n°16*),
 - Association Rugby Aulnay Club (*délibération n°17*),
 - Association Aulnay Fusion Basket (*délibération n°18*),
- la convention de partenariat entre les villes d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil et les Associations Aulnay Handball et Blanc-Mesnil Sport, dans le cadre de l'entente sportive « Entente – 18 F Aulnay Handball / Blanc-Mesnil Sport Handball » (*délibération n°12*),
- la convention entre la Ville, le collège Victor Hugo et l'Association Aulnay Handball concernant le projet d'activité de classe à section sportive (*délibération n°13*),
- l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public des marchés forains avec la Société MANDON concernant la révision des tarifs de droits de place des marchés forains de la ville, de la redevance et des pénalités (*délibération n°19*),
- le protocole d'accord transactionnel entre la Ville et la Société MANDON relatif à la rémunération complémentaire pour la prise en charge de la collecte et du traitement de la totalité des déchets assimilables aux déchets des marchés forains (*délibération n°20*),
- la convention avec le Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement (GRAINE) d'Ile-de-France, dans le cadre de la consultation nationale du public sur les futures politiques de l'eau (*délibération n°29*),
- la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire entre le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) et la Ville concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique et de télécommunications, rue du Havre (*délibération n°32*),
- la convention avec l'éco-organisme OCAD3E, pour la récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers de 2015 à 2020 (*délibération n°33*),

- la convention tripartite entre la Ville, la Société Emmaüs Habitat et l'Association Ricochet, relative à l'entretien des espaces verts de la Cité de l'Europe (*délibération n°34*),
- la convention de partenariat, au titre de l'exercice 2015, avec l'Association Voies de la Nouvelle Rue (VNR) concernant le versement d'une subvention exceptionnelle (*délibération n°36*),

DECIDE

la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur pour un stage de plus de deux mois consécutifs (*délibération n°5*),

la création de vacances pour le recrutement d'un juriste dans le cadre de permanences juridiques pour la Direction Prévention Sécurité Gestion des Crises et du Bureau d'Information Jeunesse (*délibération n°6*),

le versement d'indemnités à deux agents communaux au titre de la protection fonctionnelle (*délibérations n°8 et 9*),

la vente d'un véhicule du parc de la Ville, suite à un sinistre (*délibération n°10*),

l'incorporation du bien présumé vacant et sans maître sis 43 rue Just Adolphe Leclerc dans le domaine communal privé, en vertu des dispositions des articles L1123-1 et suivants du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques (*délibération n°24*),

l'acquisition à l'amiable d'un bien immobilier à usage de bureaux et d'activités, situé 2 avenue Dumont, dans le cadre d'un projet de regroupement des services de la ville (*délibération n°25*),

l'acquisition d'un pan coupé sis 2/8 rue Ducéris en vue de le transférer dans le domaine public communal (*délibération n°26*),

le versement d'une subvention exceptionnelle au profit du Cercle Archéologique et Historique de la Région d'Aulnay-sous-Bois (CAHRA) concernant le projet spécifique mené en partenariat avec le Service des Archives Municipales, lors des Journées Européennes du Patrimoine 2014 sur le thème de la Grande Guerre 1914/1918 (*délibération n°37*),

APPROUVE

la rétrocession du fonds de commerce avec son droit au bail situé 4 bis rue Anatole France, pour la reprise d'une activité de « boucherie – charcuterie – triperie – volailles – rôtisserie – alimentation » (*délibération n°21*),

le dossier de mise en comptabilité du PLU relatif à la réalisation des installations nécessaires au réseau du Grand Paris Express (*délibération n°22*),

la sortie du domaine privé communal d'un bien présumé vacant et sans maître situé 41 ter rue d'Alembert (*délibération n°27*),

la désaffectation et le déclassement d'une propriété communale sise 2 rond point Dunant (*délibération n°28*),

SOLLICITE

des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour :

- la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (*délibération n°30*),
- le programme de travaux 2015 des réseaux eaux usées d'assainissement (*délibération n°31*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

DECIDE la création de vacances pour la rémunération de pigistes, dans le cadre de la rédaction du journal municipal (*délibération n°7*),

ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget Principal Ville, afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°35*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

REFUSE à la majorité le versement d'une aide financière au Secours Populaire au profit des victimes du séisme survenu le 25 avril 2015 au Népal (*délibération n°38*),

ADOPTE à l'unanimité, le vœu présenté par le Maire pour l'autorisation d'accueillir à Aulnay-sous-Bois des infrastructures en vue de l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND connaissance :

des décisions n°416 à 429, 431 à 464 et 467 à 469 inclus concernant :

- la signature des marchés passés en procédure adaptée, concernant :
 - le désherbage de rues et les revêtements minéraux, au titre de l'année 2015 et renouvelable jusqu'en 2018 (Société SMDA),
 - les travaux d'exécution d'une verrière de l'école existante maternelle Louis Solbès – Avenant n°2 (Société GENETON),
 - les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » concernant :
 - le concert de DANBE, le 5 mars 2015 (Compagnie MICZZAJ),
 - la Fanfare CIOCARLIA, le 4 avril 2015 (Société RUN PRODUCTIONS),
 - le concert de SUNDYATA, le 20 mars 2015 (Société KINGS AND THINGS),
 - les Ensembles du Cap programmés aux mois de mars, avril, mai et juin 2015 (Association ART VERNE),
 - le « Cap Session 1 », le 18 avril 2015 (Association ART VERNE),
 - l'Ensemble Darboukas en 1^{ère} partie du concert de Souad MASSI, le 25 avril 2015 (Association ART VERNE),
- l'acquisition, la location et la maintenance du matériel relatif à la captation et la transmission d'événements et de manifestations diverses organisés par la Ville, au titre des années 2015 à 2017 (Société EASY LIVE),
- la révision des tarifs des repas des agents du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – Avenant n°8 (Délégation départementale de l'Action Sociale de la Seine-Saint-Denis),

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la préparation et au suivi d'un cahier des charges concernant les travaux de réhabilitation et de restructuration sur l'ensemble du réseau d'assainissement de la Ville (Société AIRE CONSEIL),
- la prestation d'interprétariat oral pour le Service Municipal d'Action Sociale, au titre de l'année 2015 (Association ISM Interprétariat),
- la fourniture de changes complets, de couches-culottes jetables, de produits d'hygiène et d'articles de puériculture, de produits pharmaceutiques et de parapharmacie, de lait et de linge pour les bébés accueillis dans les établissements multi accueil municipaux, au titre de l'année 2015 et renouvelable jusqu'en 2017 (7 lots : Diverses sociétés),
- les prestations techniques de régie lumière pour l'activité de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » pour le 2^{ème} trimestre 2015 (SARL V.N.S.),
- la signature du marché passé en procédure négociée concernant le renouvellement du parc multifonctions, photocopieurs et télécopieurs pour les services municipaux et les groupes scolaires, au titre des années 2015 à 2019 (OPEN XEROX/XEROX FINANCIAL SERVICES),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un dossier de consultation des entreprises concernant un marché à bons de commande de travaux d'entretien courant, mise aux normes, neuf et divers, tout corps d'état sur le patrimoine de la ville d'Aulnay-sous-Bois (Société ACTIPOLIS CAMOFOR),
- les contrats et avenants de location de logement dépendant du patrimoine communal,
- la résiliation du marché passé en appel d'offres ouverts concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Schéma Directeur de Développement Territorial Durable de la ville d'Aulnay-sous-Bois (Société CDU),
- le montage et le démontage annuel des bulles de tennis du Moulin Neuf (Société ACLB),
- l'entretien et la réfection annuelle des courts de tennis en terre battue de la ville (Société SUPRACOUR),
- le renouvellement du dépôt du logotype de la Ville auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), pour une durée de 10 ans à compter du 10 août 2015,
- l'organisation, par le Réseau des Bibliothèques :
 - d'ateliers philosophiques, au 1^{er} semestre 2015, en direction des élèves de l'école élémentaire Croix Rouge 2 et des collèges Le Parc et Simone Veil (Mme MILLION),
 - une rencontre d'auteur avec deux classes de l'école du Pont de l'Union, dans le cadre du Club de Jeunes Lecteurs Critiques, au titre de l'année 2015 (M. DAVID),
- la suppression de la régie de recettes et d'avances pour les séjours vacances de la Direction Jeunesse,
- l'institution de la régie de recettes pour les séjours vacances de la Direction Jeunesse,
- la convention annuelle de mise à disposition de la cour du mini-club Charles Perrault pour la classe de toute petite section de l'école maternelle Charles Perrault,

- la fourniture et la livraison de matériaux de bâtiments, au titre de l'année 2015 et renouvelable jusqu'en 2018 – 6 lots (Diverses sociétés),
- le marché public avec les associations intervenant pendant la pause méridienne dans la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), au titre de l'année scolaire 2014/2015 et renouvelable en 2015/2016 (Associations PERISCOLA et ENGLISH LINE INSTITUTE),
- la prise en charge des frais inhérents à la formation des élus du Conseil Municipal (CIDÉFE : Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus),
- l'exercice d'un droit de préemption sur la cession d'un fonds de commerce sis 6/8 rue Isidore Nérat (renforcement de la diversité commerciale),
- le renouvellement du contrat « POSTEREPONSE NATIONALE » pour le Service Communal d'Hygiène et de Santé (LA POSTE),
- la déclaration des tarifs des spectacles du 2nd trimestre 2015 organisés par la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap »,
- l'achat de mobiliers de bibliothèque, au titre de l'année 2015, pour le Réseau des Bibliothèques (Société BORGEAUD BIBLIOTHEQUES),
- l'achat de cartes d'applications, au titre de l'année 2015, pour alimenter les tablettes numériques utilisées par le Réseau des Bibliothèques (CARREFOUR),
- la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, à compter du 22 janvier 2015, pour les militaires placés en poste sur deux secteurs de la ville, dans le cadre du plan Vigipirate (la Force Vigipirate-Sentinelle et le Ministère de la Défense),
- la fourniture et l'acheminement du gaz naturel dans les différents bâtiments communaux, au titre de l'année 2015/2016 (Société d'Approvisionnement et de Vente d'Energie : SAVE),
- la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage, au titre de l'exercice 2015 (SYCTOM),
- la reprise et la poursuite du bail commercial au profit de la Ville, à compter du mois de mars 2015, concernant le local commercial sis 13 bis route de Bondy (M. GERMA, bailleur représenté par FONCIA),
- la prise en charge des frais de transport de M. MEYNARD dans le cadre de l'intervention lors de la réunion d'information sur l'accident vasculaire cérébral du 11 avril 2015,
- la fourniture et la pose d'un columbarium (Société SANSONE),
- le nettoyage et la remise en état du faux plafond de la salle blanche informatique du Centre Technique Municipal (Société ALBIPARC),

Lors de la séance du Conseil Municipal, une suspension de séance a été observée de 21 h 05 à 21 h 20.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 27 mai 2015 à 22 h 00.



Bruno BESCHIZZA
 Maire d'Aulnay-sous-Bois
 Conseiller Régional d'Île-de-France